RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé
Centre-Val de Loire

Service émetteur :
Direction de la santé publique et environnementale
Département Santé Environnement

Courriel : ars-cvl-sante-environnement@ars.sante.fr
Téléphone : 02.38.77.47.53 –NB

Date : 20/10/2026

DREAL Centre-Val de Loire - UD 28
Cité administrative
17 place de la République – CS 40517
28008 CHARTRES CEDEX

à l'attention de Thibault TILMANT,

Objet : AENV - Champ éolien des Terres de la Madeleine – Cormainville -28 - Demande d'avis à un organisme

Monsieur,

Vous m'avez transmis le 15/09/2026, une nouvelle demande de contribution concernant des modifications apportées au projet de construction du parc éolien « Terre de madeleine » sur la commune de Cormainville (28). La lecture du dossier appelle de ma part les observations suivantes :

Contexte

Le présent dossier porte sur une évolution du projet éolien initialement présenté en 2024, qui prévoyait l'implantation de quatre aérogénérateurs pour une puissance totale maximale de 8,8 MW. Le projet a depuis été redimensionné et prévoit désormais l'installation de deux éoliennes de type Vestas V110, d'une puissance unitaire de 2,2 MW, soit une puissance totale de 4,4 MW.

Porté par la société Les Éoliennes Solidaires, ce projet s'inscrit dans le prolongement nord-ouest d'un ensemble de 50 éoliennes déjà implantées sur la commune de Cormainville.

Analyse de l'étude d'impact

L'enjeu de protection de la ressource en eau destinée à la consommation humaine a bien été identifié, les captages d'eau potable et leurs périmètres de protection ont été recensés au niveau de la zone d'implantation. Aucun captage, ni périmètre n'est présent.

L'environnement du projet est bien décrit. Le projet est situé en zone rurale et agricole et des hameaux sont présents aux alentours. Les éoliennes seront implantées à plus de 500 m des premiers tiers comme le prévoit la réglementation.

Une étude acoustique a été réalisée en 2022, afin de connaître le niveau initial de l'environnement sonore du projet au niveau de 9 points. Le choix des points est pertinent et ces derniers sont correctement identifiés dans l'étude. Ils sont situés au niveau des habitations les plus proches de l'ensemble des parcs éoliens.

Impact acoustique du projet

Une modélisation acoustique a été réalisée afin d'évaluer la contribution sonore du projet. Les résultats obtenus mettent en évidence des risques de dépassement des seuils réglementaires pour certaines vitesses de vent comprises entre 5 m/s et 10 m/s, en fin de journée et en période nocturne.

Aucune tonalité marquée n'a été constatée.

Les mesures acoustiques ont bien pris en compte l'ensemble du parc, soit l'ensemble des éoliennes en service, et montrent une contribution sonore à l'état initial inférieure à 53 dB(A). Selon les estimations du bureau d'étude, il est noté un bruit ambiant maximal de 55 dB(A), conforme à la réglementation acoustique en vigueur.

Le pétitionnaire propose la mise en place d'un plan de bridage des moteurs dès la mise en service du parc, cette initiative est à retenir.

S'agissant de résultats obtenus par modélisation, le porteur de projet devra réaliser une campagne de mesures acoustiques dès la mise en exploitation du parc afin de vérifier que les mesures prévues permettent de garantir que les émergences sont conformes aux exigences réglementaires.

En conclusion, l'étude d'impact sanitaire est satisfaisante vis-à-vis des enjeux de santé des populations. Je rends un avis favorable au projet présenté.

Le présent avis sera enregistré sous GUN.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la directrice générale,
La directrice adjointe de la santé publique et environnementale

Aurélie THOUET

Certifié par youtrust

ARS Centre-Val de Loire
Cité Coligny – 131 rue du faubourg Bannier – BP 74409 – 45044 Orléans Cedex 1
Standard : 02 38 77 32 32 / Fax : 02 38 77 47 85